

Ce n'est pas tant le modèle lui-même qui fait défaut mais le fait qu'il est imposé au détriment d'autres types de services et d'intervention, voire des services de prévention à l'itinérance. L'enveloppe budgétaire allouée à la lutte à l'itinérance n'étant aucunement augmentée – elle a au contraire diminué depuis plusieurs années –, l'imposition de ce modèle d'intervention fragilisera tous les autres services qui servent à prévenir l'itinérance et à outiller ceux qui en souffrent. Pire, c'est presque 30% des fonds fédéraux de lutte à l'itinérance qui iront dans les poches de propriétaires de logements privés au lieu de favoriser le développement à long terme de formes de logements abordables. Il s'agit ici d'une tentative de nettoyage rapide de l'espace public.

Au niveau provincial, la venue tant attendue du plan d'action interministériel n'a pas réussi à contrebalancer les politiques néfastes d'austérité qui auront comme résultat de rendre plus à risque d'itinérance plus de personnes à court, moyen et long terme : coupures dans les programmes de réinsertion professionnelle, annonce de la disparition des agences de la santé qui coordonnent au niveau régional la lutte à l'itinérance, fermeture imminente des centres d'éducation populaires, coupures dans le système d'éducation, etc. Parmi les mesures intéressantes du plan annoncé par la ministre Lucie Charlebois, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes (RAPSIM), et dont L'Itinéraire est membre, relève le développement du logement social avec soutien communautaire, dont 500 unités sont prévues pour sans-abri cette année, un investissement significatif de 43 millions \$. Cependant la révision des programmes en cours à Québec menace le développement de cette action essentielle pour prévenir et réduire l'itinérance.

Au niveau de la santé et des services sociaux, la somme de 6 millions \$ annoncée par la ministre permettra de consolider et développer des services importants, tant dans le réseau institutionnel que communautaire. Là où le plan fait cruellement défaut, c'est au niveau de son inaction en matière de revenu. Aucune mesure n'est prévue pour améliorer le revenu des personnes seules et adapter les programmes pour favoriser la réinsertion sociale. La Politique nationale de lutte à l'itinérance identifie pourtant l'absence de revenu comme étant une cause importante de l'itinérance et considère que les actions à mener pour pré-

venir ou réduire celle-ci doivent en tenir compte.

La lutte contre le phénomène de l'itinérance est loin d'être gagnée. Si les organismes communautaires ont fait un travail remarquable en développant des initiatives adaptées aux besoins des populations en situation d'itinérance ou à risque de l'être, les gouvernements doivent les aider en les soutenant à la juste mesure des responsabilités qu'ils leur délèguent.

Il semble qu'il y ait malheureusement, et pour toutes sortes de raisons, une volonté politique de sous-financement des organismes afin de les garder dans un rapport de dépendance chronique face aux gouvernements et, de plus en plus, face à la philanthropie corporative privée. ■

L'ITINÉRAIRE